RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le quatre novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame le maire, Isabelle JALLAIS GUILLET.	
Numéro de délibération : **2026-109**	**Objet : modification du tableau des effectifs**
Date de la convocation : 30/10/2026	
Nombre de conseillers en exercice : 23	
Secrétaire de séance : Caroline MOREAU, conseillère municipale	
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB, agent municipal	

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Isabelle JALLAIS GUILLET		
Patrick MARTEAU		
Claudie NUNES		
Daniel BOULAY		
Florence PEARON		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Pascal NOURRISSON		
Corinne RENARD FAVRON		
Thierry SOURIAU		
Hervé LELIEVRE		
Sylvie NIEDERER		
Pierre LEVAVASSEUR		
Caroline BARBOSA-BRINET		
Angélique COUSIN		
Sonia DANGLE		
Jérôme ANTIER		
Christine MATTON		
Frédéric WEINLING		
Matthieu LACOTTE		
Caroline MOREAU		
	Ismaël DELERAY	Hervé LELIEVRE
Clémentine CHAPPUIS TESSIER		

Madame le maire expose que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ de deux agents, il convient de renforcer les effectifs du service enfance/Jeunesse d'une part et de la direction des services, d'autre part,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 01/10/2026,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- ***crée, à compter de la date à laquelle la délibération sera exécutoire, les emplois ci-après :***

Grade	*Type d'emploi*	*Nombre de poste*	*Catégorie*	*Nombre d'heures*
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	*Permanent*	*1*	*C*	***31.5/35ème***
Attaché territorial	*Permanent*	*1*	*A*	***35/35ème***
Attaché principal	*Permanent*	*1*	*A*	***35/35ème***

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20261113-DEL2026-109-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

- ***autorise que ces emplois soit éventuellement pourvus par un contractuel qui sera recruté sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique,***
- ***adopte la modification du tableau des effectifs et confirmer que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget***

Et

- ***supprime les postes ci-après suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du 01/10/2026 :***

Grade	*Type d'emploi*	*Nombre de poste*	*Catégorie*	*Nombre d'heures*
Rédacteur principal de 1ère classe	*Permanent*	*1*	*B*	***35/35ème***
Adjoint administratif	*Permanent*	*1*	*C*	***35/35ème***
Agent de maitrise	*Permanent*	*1*	*C*	***35/35ème***
Technicien principal de 2ème classe	*Permanent*	*1*	*B*	***35/35ème***
Adjoint d'animation	*Permanent*	*1*	*C*	***21/35ème***

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 13/11/2026

Publié le 13/11/2026

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 06/11/2026
La secrétaire de séance
Caroline MOREAU

le maire,
Isabelle JALLAIS GUILLET

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20261113-DEL2026-109-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026